

La liste noire des 74 médicaments déclarés dangereux

La revue médicale "Prescrire" publie une liste de 74 médicaments jugés "plus dangereux qu'utililes", dont certains aux "effets indésirables graves".

De nouveaux médicaments pointés du doigt. Depuis quatre ans, la revue "Prescrire" ne se fait pas que des amis – notamment dans les laboratoires pharmaceutiques – en publiant une liste des médicaments "à écarter" de son armoire à pharmacie. Cette année, **74 médicaments commercialisés en France sont répertoriés**, soit trois de plus qu'en 2015. Pour chacun d'eux, les chercheurs donnent les raisons de leur évaluation négative et les alternatives possibles.

Des médicaments déjà signalés en 2015

Pour établir cette liste, "Prescrire" s'appuie sur une méthode d'évaluation basée sur une vaste recherche documentaire "méthodique et reproductible suivi d'un travail d'analyse" effectué depuis 2010. La grande **majorité des médicaments signalés dans l'édition précédente sont toujours en vente en 2016**, à l'exception de trois d'entre eux qui ne sont plus commercialisés en France: l'asénapine (Sycrest) utilisé dans les épisodes maniaques et le ferdextran (Ferrisat) pour traiter les anémies. De même que la floctafénine (Idarac), prescrite pour les douleurs modérées.

Quels sont les quatre types de médicaments analysés?

La revue fait le choix d'**écarter tout médicament dont la balance bénéfices-risques est défavorable en raison de sa nocivité**. Des médicaments peuvent en effet être mis sur le marché par les autorités, grâce à la délivrance d'une AMM (autorisation de mise sur le marché), mais avoir toutefois des effets indésirables ou secondaires plus ou moins importants selon le patient. Une mise sur le marché dont "Prescrire" estime qu'elle peut **exposer les patients à des "risques disproportionnés" en regard des bénéfices attendus**.

"Prescrire" pointe aussi **des médicaments anciens "dont l'utilisation est dépassée"** puisque des médicaments plus récents sont aujourd'hui disponibles et proposent une meilleure balance bénéfices-risques.

De même, elle signale **des médicaments récents qui peuvent avoir une balance bénéfices-risques "moins favorable" que celle de médicaments plus anciens**.

Enfin, des **médicaments "dont l'efficacité n'est pas prouvée au-delà d'un effet placebo" et qui exposent eux aussi à des effets indésirables graves** et sont déconseillés.

Quels sont les nouveaux médicaments dangereux?

Selon "Prescrire", le **citalopram** (Seropram ou autre) et l'**escitalopram** (Seroplex ou autre), des **antidépresseurs** utilisés dans le traitement des états dépressifs et dans le traitement préventif des attaques de panique **exposent à un surcroît de troubles cardiaques**.

Le **diclofénac** (Voltarène ou autre), un anti-inflammatoire non stéroïdien (AINS) **utilisé dans la prise en charge de douleurs articulaires et rhumatismales**, d'entorses, de contusions "expose à des **effets indésirables cardiovasculaires**, dont des infarctus du myocarde, des insuffisances cardiaques, des

morts d'origine cardiovasculaires". Pour la même raison, "Prescrire" écarte l'**acéclofénac** (Cartrex ou autre).

Enfin, la revue médicale indépendante relève "l'efficacité trop incertaine en regard de ses effets indésirables, notamment hémorragiques" du **défibrotide** (Defitelio), un antithrombotique utilisé pour la prévention et le traitement de la maladie veino-occlusive hépatique sévère dans le cadre d'une greffe de cellules souches hématopoïétiques.

2/En pratique

Pour savoir si le médicament que vous prenez est mis en cause, la revue "Prescrire" classe les 74 médicaments selon dix classes thérapeutiques: oncologie-hématologie, cardiologie, dermatologie-allergologie, diabétologie-nutrition, douleur-rhumatologie, gastro-entérologie, infectiologie, neurologie, gynécologie, endocrinologie, pneumologie-ORL, psychiatrie-dépendances.

Pour chaque médicament mentionné, la revue explique les raisons pour lesquelles la balance bénéfices-risques est jugée défavorable.

Par exemple, "Prescrire" s'est penché sur **les traitements pour l'ostéoporose** de la famille des médicaments traitant la douleur et les rhumatismes. **Elle écarte deux médicaments** (dénosumab et ranélate de strondium) en raison de leur efficacité jugée "modeste" et à leurs effets indésirables "disproportionnés": douleurs dorsales et musculaires pour le premier, thromboses veineuses, embolies pulmonaires et infarctus du myocarde pour le second.

L'intégralité de la liste est disponible sur le [site de "Prescrire"](#)

Notre Temps, Par Isabelle Duranton le 03 février 2016